



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECONNAISSANCE ET ATTRACTIVITÉ

CHANTIER 1

FORMATION ET ENTRÉE DANS LE MÉTIER

1- CONSTATS

2- OBJECTIFS

3- SCENARIOS CONCOURS

4- SCENARIO CIBLE : UN PARCOURS
GLOBAL INTEGRE

1- CONSTATS

1.1- Attractivité des concours

1.2- Contenu de la formation

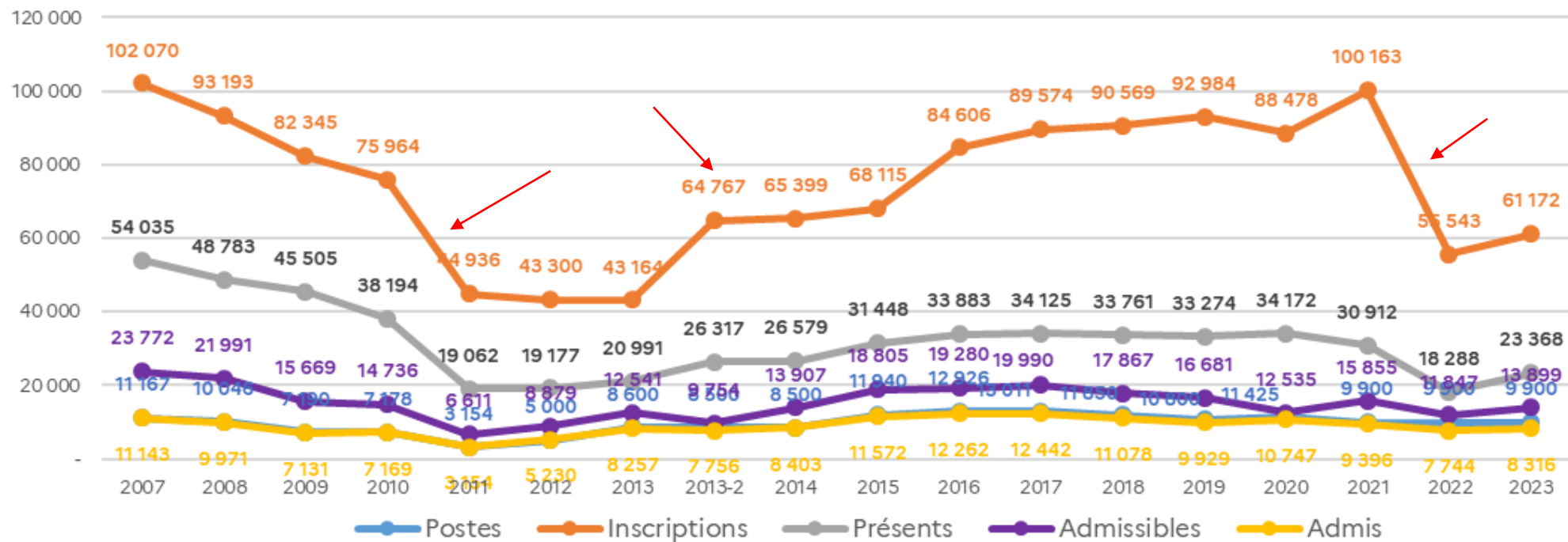
1.3- Positionnement des concours

Attractivité des concours

CRPE public

(externes, 3ème concours, seconds internes, hors supplémentaire et interne exceptionnel)

CRPE externes, 3ème concours et 2nd internes public

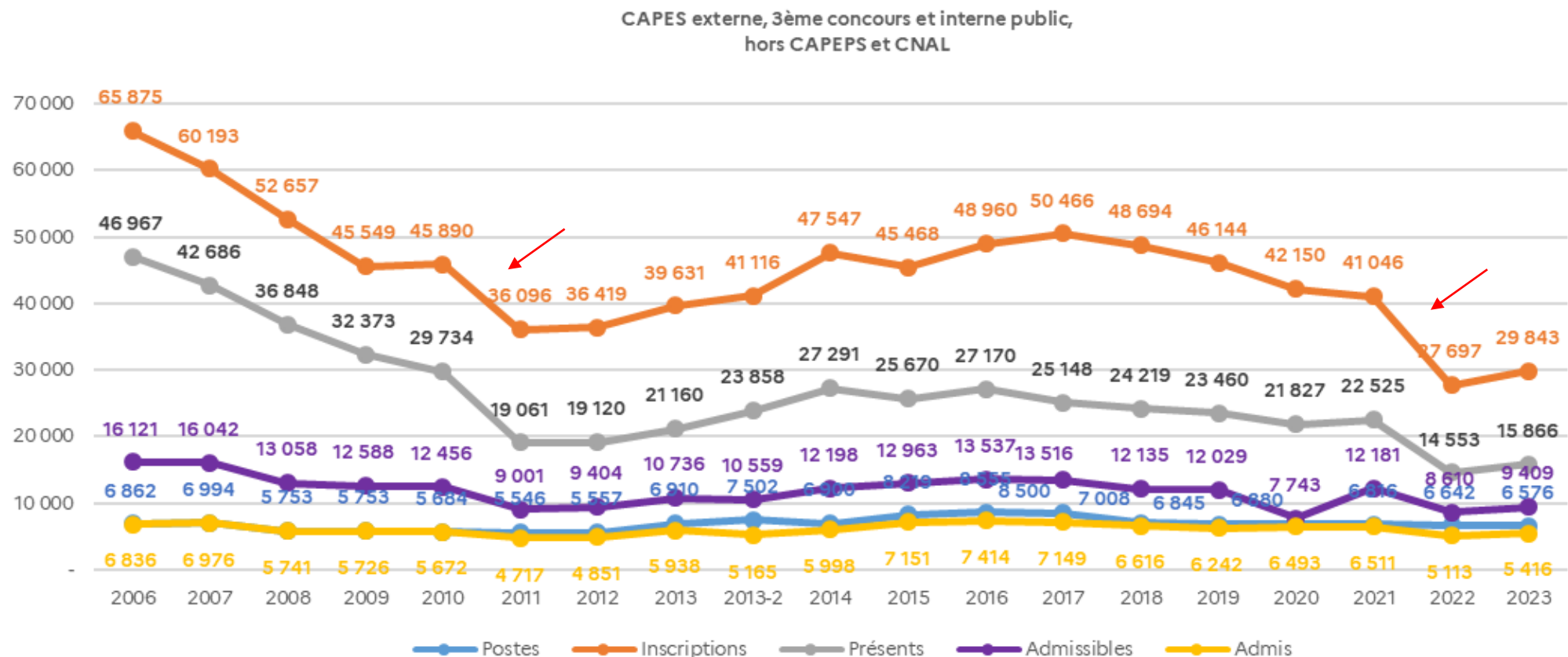


évolution 2023/2022 :

Postes : +0,0%
 Incrip. : +10,1%
 Présents : +27,8%
 Admissibles : +17,3%
 Admis : +7,4%

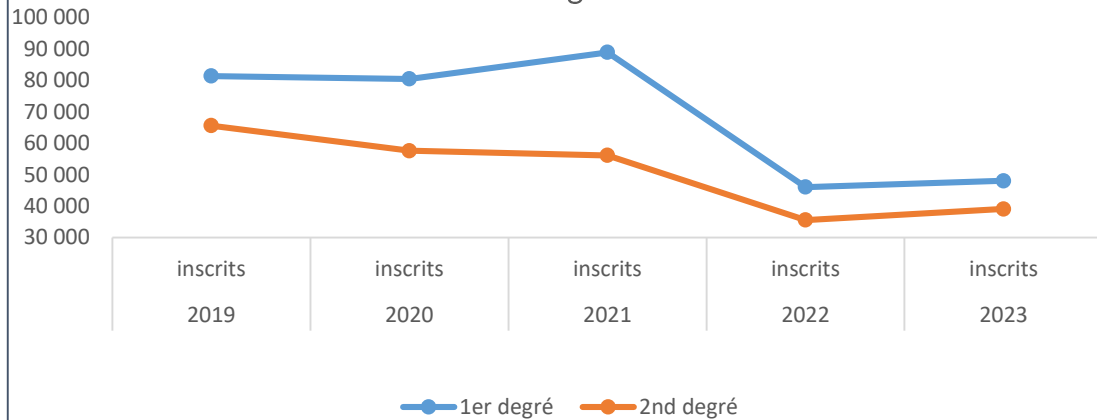
Attractivité des concours

CAPES public (externe, 3ème concours, interne, hors CAPEPS et CNAL)

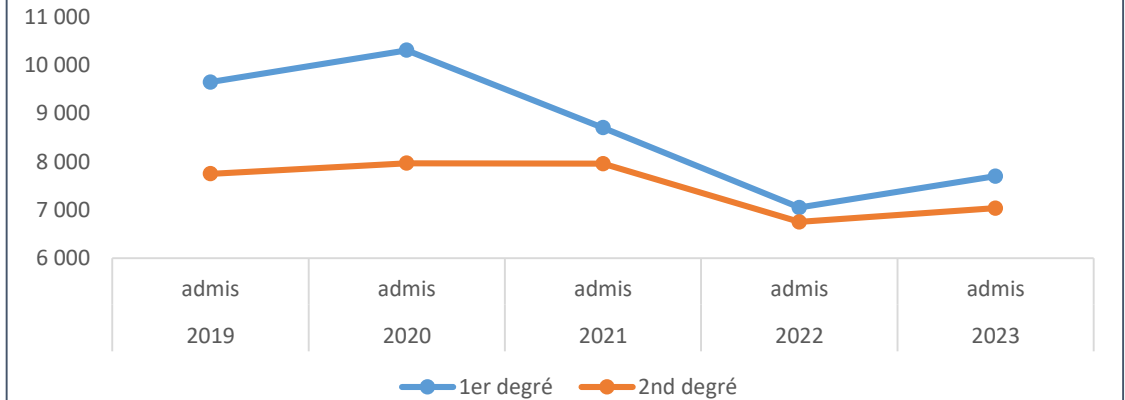


Attractivité des concours

Evolution du nombre d'inscrits aux concours enseignants externe des 1er et 2nd degrés - session 2019 à 2023



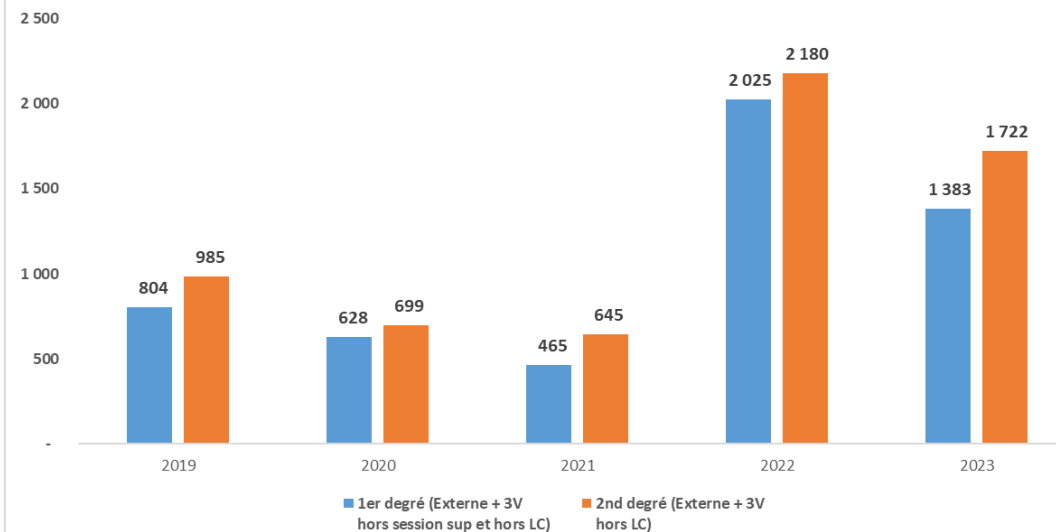
Evolution du nombre d'admis aux concours enseignants externe des 1er et 2nd degrés - session 2019 à 2023



Source : base ocean et cyclades -

Champ : 1er degré : concours externe, externe spécial, sessions supplémentaires et concours exceptionnel (à partir de 2023) - 2nd degré : concours externes hors CNAL et concours agrégés

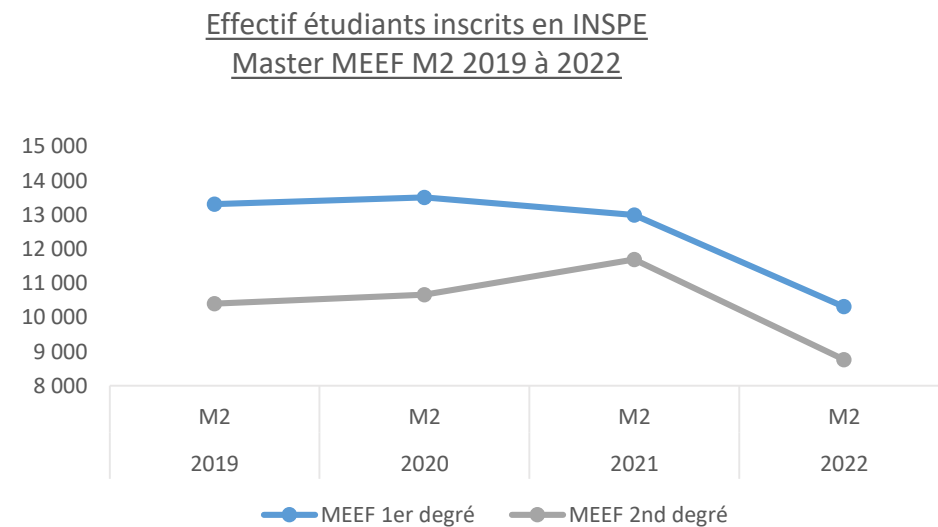
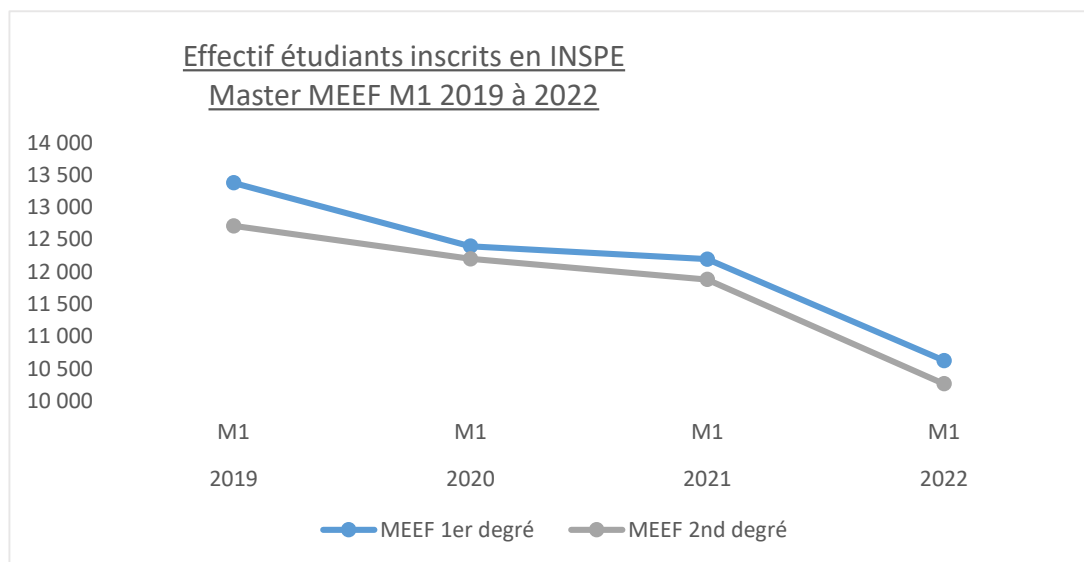
Evolution des postes non pourvus aux concours externes et 3V des 1er et 2nd degrés de 2019 à 2023



Evolution des effectifs MASTER MEEF

Mention	2019			2020			2021			2022			Evolution 2022/2021 (%)
	M1	M2	Total	M1	M2	Total	M1	M2	Total	M1	M2	Total	
MEEF 1 ^{er} degré	13 377	13 309	26 686	12 395	13 503	25 898	12 193	12 991	25 184	10 623	10 311	20 934	-16,88%
MEEF 2 nd degré	12 709	10 397	23 106	12 200	10 660	22 860	11 880	11 688	23 568	10 263	8 761	19 024	-19,28%
MEEF encadrement éducatif	867	744	1 611	832	757	1 589	863	770	1 633	819	745	1 564	-4,23%
MEEF pratiques et ingénierie de la formation	1 134	1 791	2 925	1 059	1 739	2 798	1 250	1 709	2 959	1 219	1 650	2 869	-3,04%
Ensemble	28 087	26 241	54 328	26 486	26 659	53 145	26 186	27 158	53 344	22 924	21 467	44 391	-16,78%

Source : MESR-SIES / Système d'information SISE

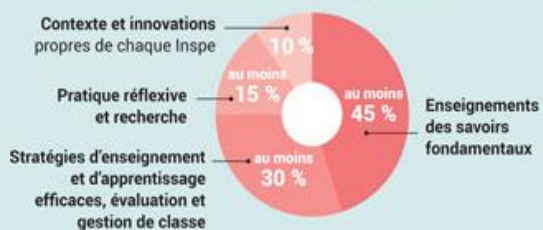


Master MEEF

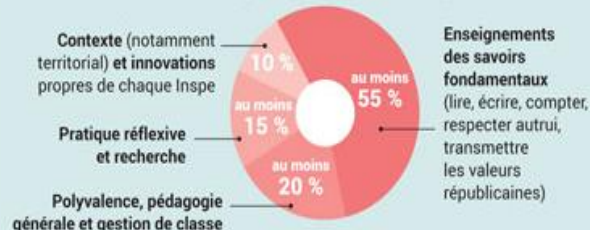
Une formation théorique et universitaire

- Un arrêté fixant le cadre national des formations dispensées au sein des master MEEF (**Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013**)
- Formation homogène au sein des INSPE d'un volume de 800 heures sur 2 années
- Un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (**Arrêté du 1^{er} juillet 2013**)
- INSPE : opérateurs de formation

Temps de formation pour les futurs enseignants du second degré et CPE



Temps de formation pour les futurs enseignants du premier degré



Une formation professionnalisante

- Un 1/3 des équipes d'enseignement est composé de praticiens du 1D et 2D.
- Dans le cadre du Master MEEF : : 6 semaines de stage d'observation + 12 semaines de mise en situation professionnelle (dont alternants dans le cadre d'un contrat de 12 mois sur un tiers temps d'enseignement rémunéré 909,73 € bruts par mois).

Formation stagiaires

- Parcours de formation adapté qui tient compte des expériences académiques et professionnelles antérieures dont le contenu est défini par chaque académie par une commission académique
- Formation qui permet aux lauréats de développer, pendant leur année de stage, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation
- Offre de formation conçue par les INSPE en lien avec le rectorat de l'académie

Stagiaires à temps plein :

- titulaires d'un master MEEF
- possédant une expérience professionnelle d'enseignement au moins égale à un an et demi
- titulaires d'un corps du premier ou second degré

Bénéficient d'un **crédit de formation de 10 à 20 jours** qui auront vocation à se dérouler sur le temps scolaire.

Stagiaires à mi-temps :

- titulaires d'un master disciplinaire
- dont nomination n'est pas conditionnée à détention d'un M2

Bénéficient des **dispositifs de formation en alternance avec un temps de service de 50%**

Contenu de l'offre déclinée à travers un DIU (diplôme inter-universitaire) qui s'appuie sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation.

Et comprend une formation :

- laïcité et valeurs de la République ;
- à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- à l'égalité filles-garçons

La formation initiale des professeurs des écoles en France : une évolution nécessaire à l'aune des standards européens, un enjeu pour la réussite des élèves, septembre 2022

Constats

- Des résultats des élèves alarmants
- Des enseignants qui se sentent insuffisamment préparés pour exercer leur métier (TALIS : 1 sur 5 satisfait de sa formation pour enseigner en classe)
- Un risque de manque d'enseignants
- Dans les autres pays : un parcours de formation initiale des professeurs des écoles commençant immédiatement après les études secondaires et structuré sur 4 ou 5 années
 - Permet d'assurer l'acquisition d'un large pan des connaissances et compétences nécessaires
 - Offre aux étudiants l'opportunité de contacts longs et réguliers avec les écoles et les classes (1 an sur les 5 années de formation en général)
 - Organisation et contenus possiblement contrôlés par l'employeur (pilotage national et évaluation régulière)

Propositions

- **Mettre en place un parcours de formation initiale des PE en 5 ans structuré en un seul bloc**, débutant immédiatement après le baccalauréat
 - Rattachement à l'INSPE sous réserve d'une évolution du modèle avec un cadrage fort de l'institution (au niveau national et au niveau de l'université de rattachement)
 - Préparation d'une licence suivie d'un master qui permet d'éventuelles sorties après la L3; entrée sélective en master conditionnée à l'obtention de la L3 et d'une certification sur l'acquisition des fondamentaux
 - Recentrage du CRPE sur les compétences professionnelles avec une évaluation des prérequis nécessaires préalables déconnectée du concours (certification délivrée par l'éducation nationale)
 - Stages tout au long du cursus et dès la 1^{ère} année
- Renforcer la place de la recherche au sein des INSPE

- **Création des PPPE à la rentrée 2021 dans un objectif de professionnalisation progressive pendant les 3 années de licence**
- **Un parcours qui s'appuie sur un partenariat fondé sur l'alternance lycée/université progressive**

	Lycée	Université	Stages
L1	21 semaines (75%)	7 semaines (25%)	3 semaines Stage d'observation en école (avec découverte du collège de secteur)
L2	14 semaines (50%)	14 semaines (50%)	3 semaines Stage d'observation et de pratique accompagnée avec un rapport de stage au S4
L3	7 semaines (25%)	21 semaines (75%)	4 semaines minimum Mobilité à l'étranger (stage de renforcement linguistique à l'étranger ou stage d'observation d'un autre système éducatif)

AMI 1 (2021-22) :
25 PPPE ouverts dans 22 académies

AMI 2 (2022-23) :
23 PPPE ouverts dans 18 académies

Source : DGESIP A1-3: Restitution suivi cohortes 2023

Source : <https://eduscol.education.fr/document/5528/download>

- **De premiers bilans encourageants (IGESR)**
 - La formule a trouvé son public : le nombre d'inscrits est passé de 740 en 2021 à 1 403 en 2023. Le taux de pression est d'une place pour 8,1 candidats en 2022.
 - Des immersions en établissement appréciées par les étudiants, des modalités d'organisation des stages à consolider, des difficultés pour les stages de L3
 - Satisfaction des enseignants de lycée à exercer au sein des PPPE, demandes d'échanges entre collègues impliqués
 - Insuffisances constatées dans l'acquisition préalable des fondamentaux (notamment en mathématiques)
 - Absence d'automatisme pour l'intégration du master MEEF
- **Points de vigilance :**
 - Adossement à certaines licences à privilégier (lettres, sciences du langage, sciences et mathématiques)
 - Articulation entre enseignements académiques et professionnalisation progressive
 - Organisation des stages en L1 et L2
 - Obligation de mobilité à l'international

Positionnement des concours

2

A partir de la session 2010 :
Modification du niveau de diplôme (décret n° 2009-915 du 28 juillet 2009) :
- Niveau requis **master** ou titre ou diplôme reconnu équivalent pour se présenter au concours externe

3

A partir de la session 2014 :
Modification du niveau de diplôme (décret n° 2013-768 du 23 août 2013)
- Obligation de justifier d'une inscription en **Master 1** en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent, à la date de publication des résultats d'admissibilité.

1

Jusqu'à la session 2009 inclus :
Niveau de diplôme exigé :
- **Licence**

4

Depuis la session 2022 :
Modification du niveau de diplôme :
- Obligation de justifier d'une inscription en **Master 2**
- soit de détenir un master.

Positionnement des concours

VOIE EXTERNE

Titularisation

Pratique professionnelle à temps plein +
Crédit de formation de 10 à 20 jours

Pratique professionnelle à mi-temps +
Formation adaptée en INSPE à mi temps

CONCOURS EXTERNES

Depuis la session 2022, les candidats aux concours externes d'accès aux corps enseignants et d'éducation) doivent :
→ soit détenir un master
→ soit être inscrits en deuxième année de master

Master 2 MEEF

Master 2 non MEEF

Master 1 MEEF

Master 1 non MEEF

Licence 3

Licence 2

Licence 1

Personnes dispensées de diplôme : parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau

3^è VOIE ET VOIE INTERNE

Titularisation

Pratique professionnelle à temps plein +
Crédit de formation de 10 à 20 jours

Pratique professionnelle à mi-temps +
Formation adaptée en INSPE à mi temps

3^è CONCOURS

En fonction du profil l'année de stage pourra se faire soit à temps plein soit à mi-temps

CONCOURS INTERNES

En fonction du profil l'année de stage pourra se faire soit à temps plein soit à mi-temps

Etre titulaire d'un diplôme BAC + 3.

Est accessible à tous ceux qui ont au moins cinq ans d'expérience professionnelle accomplis dans le cadre de contrats de droit privé, sans condition de diplôme

STAGE

CONCOURS

FORMATION
UNIVERSITE

1. Répondre à l'attrition quantitative et qualitative du recrutement
 2. Capter très en amont la cible de recrutement du ministère, à savoir les jeunes chez qui existe une « vocation » pour devenir enseignant, sans se priver d'autres viviers (orientation en cours d'études ou reconversion)
 3. Adapter la formation pour la rendre davantage conforme aux attentes de l'institution
- et**
4. Maintenir un niveau élevé de qualification
 5. Veiller au maintien de conditions d'entrée identiques entre le 1^{er} et le 2nd degré (hors agrégés)
 6. Veiller au maintien du lien avec l'enseignement supérieur dans le dispositif de formation

3- SCENARIOS des CONCOURS (rentrée 2025)

3.1- Statu quo

3.2- Bac + 3 au 1D et maintien à Bac + 5 au 2D

3.3- Bac + 3 au 1D et Bac + 4 au 2D

3.4- Bac + 3 au 1D et 2D

Avantages	Inconvénients
<p>Laisser la réforme s'installer permet :</p> <ul style="list-style-type: none">- la stabilité des modalités de recrutement sur plusieurs années et d'en mesurer les effets- de laisser le temps aux INSPE d'ajuster les formations proposées▪ Un équilibre entre la maîtrise disciplinaire attendue et la professionnalisation du recrutement de fonctionnaire▪ L'étudiant en deuxième année de master est pleinement étudiant et ne cumule pas le statut de fonctionnaire stagiaire et le statut d'étudiant▪ Le master réalisé en deux années. Il disjoint l'obtention du master de la titularisation	<ul style="list-style-type: none">▪ Vivier des étudiants en M2 moins important (lié à l'allongement de la durée des études pour devenir professeur)▪ Inégalités pour les étudiants les moins favorisés malgré des dispositifs d'entrée dans le métier▪ Une charge de travail importante pour les étudiants l'année du M2 (préparation du concours, du mémoire d'étude, du diplôme de Master 2 + stage ou alternance)▪ Un décalage entre la formation dispensée par les INSPE et les attentes de l'institution▪ Absence de réponse à l'attrition du vivier dans le premier et le second degrés

Scénario 2 – Bac + 3 pour le 1^{er} degré et maintien à Bac + 5 pour le 2nd degré

Avantages

Premier degré :

Le concours à bac+3 pour le 1^{er} degré devrait permettre

- Une entrée anticipée avec rémunération dans le métier pour les étudiants qui souhaitent exercer le métier de professeur des écoles.
- D'élargir le vivier potentiel d'étudiants
- De renforcer les conditions de formation des professeurs des écoles avant leur mise en responsabilité complète (2 ans de stage, formation initiale déployée sur deux ans).

2nd degré :

Cf statu quo

Inconvénients

- Conditions de recrutement différenciées entre les 1^{er} et 2nd degrés
- Absence de réponse à l'attrition du vivier dans le 2nd degré

Points de vigilance :

1^{er} degré :

1- quelles conditions d'accès pour les voies internes ?

2- Un nouveau dispositif de formation à concevoir et à mettre en œuvre. Contrainte sur la capacité de formation et logistique du fait d'une formation allongée :

- Une organisation par les acteurs de la formation (différenciation de la formation, révision des maquettes, moyens pédagogiques)
- Une organisation par les académies (capacité d'accueil, suivi des stagiaires et plus particulièrement en terme de maîtres formateurs)

Avantages

1^{er} degré

Le concours à bac+3 pour le premier degré devrait permettre

- une entrée anticipée avec rémunération dans le métier pour les étudiants qui souhaitent exercer le métier de professeur des écoles. (avec impact sur l'âge du départ à la retraite dans un contexte d'allongement des carrières)
- D'élargir le vivier potentiel d'étudiants
- De renforcer les conditions de formation des professeurs des écoles avant leur mise en responsabilité complète (2 ans de stage, formation initiale déployée sur deux ans).

2nd degré :

- Le concours à Bac + 4 permet d'ores et déjà d'envisager un élargissement des viviers (retour à la situation antérieure)

Inconvénients

- Conditions de recrutement différenciées entre les 1^{er} et 2nd degrés

2nd degré :

- Une charge de travail importante pour les stagiaires l'année du M2 (50% en responsabilité + mémoire d'étude + examens diplôme de Master 2 + titularisation)
- Vivier des étudiants moins important

Points de vigilance :

1^{er} degré :

1- quelles conditions d'accès pour les voies internes ?

1^{er} et 2nd degré :

- 2- Un nouveau dispositif de formation à concevoir et à mettre en œuvre. Contrainte sur la capacité de formation et logistique du fait d'une formation allongée :
- Une organisation par les acteurs de la formation (différenciation de la formation, révision des maquettes, moyens pédagogiques)
 - Une organisation par les académies (capacité d'accueil, suivi des stagiaires et plus particulièrement en terme de maîtres formateurs)

Avantages

- Elargir le vivier potentiel d'étudiants
- Permettre une entrée anticipée avec rémunération dans le métier pour les étudiants qui souhaitent exercer le métier de professeur.
- Renforcer les conditions de formation des enseignants avant leur mise en responsabilité complète (Formation initiale déployée sur 2 ans)

Inconvénients

- Risque de perte du vivier des étudiants détenteurs d'un master (nécessite une adaptation du parcours pour ces étudiants)

Points de vigilance :

- 1- Quelles conditions d'accès pour les Psy-EN 1D et 2D (Bascule à bac + 3 ou maintien à bac +5, comme les agrégés ?)
- 2- Quelles conditions d'accès pour les voies internes 1D et 2D ?
- 3- Un nouveau dispositif de formation à concevoir et à mettre en œuvre. Contrainte sur la capacité de formation et logistique du fait d'une formation allongée :
 - Une organisation par les acteurs de la formation (différenciation de la formation, révision des maquettes, moyens pédagogiques)
 - Une organisation par les académies (capacité d'accueil, suivi des stagiaires et plus particulièrement en terme de maîtres formateurs)

4- SCENARIO CIBLE : UN PARCOURS GLOBAL INTEGRE

4.1- Dès le lycée : un programme de détection

4.2- Un continuum de formation dès la licence

4.3- Un concours à bac + 3 pour le 1D et le 2D

4.4- Une formation initiale rémunérée comme élève fonctionnaire

4.5- Un stage garanti dans l'académie d'inscription

4.6- Gestion de la transition

- Mise en place d'un programme de détection dès le lycée au bénéfice des lycéens intéressés par les métiers de l'enseignement (notamment mobilisation de stages de Seconde en primaire)
- Mentorat sous forme de « compagnonnage » pouvant perdurer après le baccalauréat

Objectifs communs

- Assurer un continuum de formation avec un haut niveau de maîtrise des savoirs
- Une entrée progressive dans le métier avec des périodes de présence effective en établissement scolaire des premier et second degrés

Premier degré

- Création des licences pluridisciplinaires et/ou généralisation du modèle du PPPE
- Adjonction de modules spécifiques de sensibilisation aux métiers de l'enseignement et de préparation aux concours sur des licences préalablement identifiées et labélisées par le ministère dans le cadre de conventionnement

Second degré

- Licences disciplinaires
- Adjonction de modules spécifiques de sensibilisation aux métiers de l'enseignement et de préparation aux concours sur des licences préalablement identifiées et labélisées par le ministère dans le cadre de conventionnement (modèle italien)

Premier degré

- Inscription en L3
- Obtention de la L3 nécessaire pour être nommé élève fonctionnaire
- Maintien de concours académiques
- Hypothèse d'un CNAL ne répond pas aux besoins mutualisation des listes complémentaires entre les académies (le décret CNAL prévoit des listes complémentaires par circonscription territoriale)

Second degré

- Inscription en L3
- Obtention de la L3 nécessaire pour être nommé élève fonctionnaire
- Maintien d'un concours national avec reconduction CNAL Mayotte et Guyane
- Concours académique ou CNAL peu opérationnel : 46 disciplines avec moins de 30 postes ouverts aux concours externes et 3V (hors agrégation) en 2023 (CAPES, CAPLP, CAPET)

- Durée de stage de deux ans au lieu d'un an
- Les lauréats en école ou établissement scolaire en observation pour la première année (25%) et en responsabilité la deuxième année (50%), comptabilisés comme des moyens d'enseignement
- Formation en INSPE sur la base:
 - d'exigences renforcées du dossier d'accréditation des INSPE, via nouvelle maquette-type
 - audit régulier par l'IGESR du respect de la maquette par les INSPE

Points de vigilance :

- Calendrier de mise en œuvre: session 2025 pour les deux degrés ou uniquement 1D? Session 2026?
- Organisation par les académies (capacités d'accueil, suivi des stagiaires) et quelle formation pour les populations en reconversion (3eme concours ?, autres....) ?

REMUNERATION:

Première année : Indice minimum de la fonction publique (IB : 367/IM : 361 - article 8 du décret n° 85-1148).

Deuxième année : Indice du 1^{er} échelon des corps enseignants de A type (soit IB : 444/ IM : 390) qui correspond à la rémunération actuelle des enseignants stagiaires ne bénéficiant pas de reprise d'ancienneté à l'occasion de leur classement.

Comparatif :

Elèves INSP rémunérés à l'IB 395 avec une indemnité de maintien de la rémunération pour les agents publics (décret n° 2020-1469) ;

Elèves IRA rémunérés pendant les premiers mois de leur formation à l'indice minimum de la FP (IB 367) avec une indemnité de maintien de la rémunération pour les agents publics (décret n° 99-854)

Elèves administrateurs territoriaux : 2 échelons d'élèves avant l'échelonnement indiciaire du cadre d'emploi (décret n° 87-1098);

Recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat : certains candidats aux concours sont nommés élèves ingénieurs des travaux publics de l'Etat.

La scolarité à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat dure trois ans: ils sont élèves pendant les deux premières années puis nommés stagiaires pour leur troisième année d'études (décret n° 2005-631). Il y a toutefois un stage probatoire pour certains lauréats issus des concours interne (d'autres sont dispensés selon niveau de diplôme). Pour les lauréats effectuant ce stage probatoire, seuls ceux qui auront obtenu des résultats satisfaisants seront nommés élèves ingénieurs.

ENGAGEMENT A SERVIR L'ETAT : inscription dans les différents décrets statutaires d'un engagement à servir l'Etat

Par comparaison, les élèves sous-officiers de gendarmerie ont un engagement de 4 ans, les élèves IRA de 3 ans et les élèves INSP de 10 ans.

Rupture de l'engagement : pour les élèves sous-officiers de gendarmerie, un montant forfaitaire défini par arrêté qui pourra correspondre à la solde perçue en tant qu'élève, à l'indemnité de résidence, aux frais de scolarité et aux services restant à accomplir. Pour les élèves IRA, la somme correspond au montant du traitement net et aux indemnités perçues (sauf certaines indemnités)

Points de vigilance :

CLASSEMENT : A l'heure actuelle le classement des lauréats des corps enseignants intervient à la nomination comme stagiaire.

Dispositions de droit commun en matière de classement (décret n° 2006-1827) : le classement est prononcé à la date de nomination dans le corps, à l'exception des cas dans lesquels cette nomination est prononcée dans un échelon d'élève dont la durée n'est pas prise en compte pour l'avancement. Dans ce cas, le classement est prononcé à la date de nomination comme stagiaire ou, à défaut, comme titulaire.

Possibilité d'envisager le dispositif suivant :

Lauréats des concours enseignants avec deux années de stage : rémunérés comme élèves pendant leur première année (non prise en compte pour l'avancement) puis nommés fonctionnaires stagiaires dans le cadre de la deuxième année avec un classement.

Lauréats des concours avec une seule année de stage : classés à leur nomination comme stagiaire avec une rémunération minimale correspondant au premier échelon de leur corps d'appartenance.

Un stage dans l'académie d'inscription

- Formation et stage dans l'académie du concours
- Nécessité de disposer d'une offre de formation adaptée en volume (dispositif de formation, berceaux) et du point de vue disciplinaire
 - Tutorat pendant les 2 années de stage

Réglementaire

- Prise en compte de la situation des étudiants qui sont engagés depuis la rentrée scolaire 2023 dans un cursus master MEEF
- Maintien pendant deux ans du concours à Bac + 5